



Plan Local d'Urbanisme Rapport de présentation

Composition du document



Le présent document constitue le rapport de présentation du PLU de Barentin. Il se compose des éléments suivants, conformément au Code de l'urbanisme :

- **Le diagnostic**
- **L'Etat Initial de l'Environnement (EIE)**
- **Justification des choix et dispositions du PLU et Evaluation des effets sur l'environnement**

Partie I : Perspectives d'évolution, justification du PADD et prise en compte des grands équilibres et des normes supérieures

- 1 - *Enjeux et synthèse des perspectives d'évolution* *page 2*
- 2 - *Les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable* *page 12*
- 3 - *Les choix du projet et la détermination du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement au regard des objectifs définis à l'article L-121-1 du Code de l'urbanisme et des dispositions mentionnées à l'article L.111-1-1 du même code* *page 33*

Partie II : Justification du zonage, des orientations d'aménagement, du règlement et des changements apportés au POS de 1987

- 1 - *Les motifs ayant prévalu à la définition des orientations d'aménagement établies par le PLU* *page 3*
- 2 - *Les motifs relatifs à la délimitation des zones* *page 7*
- 3 - *Les motifs ayant prévalu à la définition des règles établies par le règlement du PLU* *page 39*
- 4 - *Les modalités particulières de gestion des entrées de ville et leur transcription dans le zonage et le règlement du PLU* *page 76*
- 5 - *La prise en compte des risques* *page 82*
- 6 - *Les justifications des changements apportés par le nouveau PLU au zonage* *page 89*
- 7 - *Les justifications des changements apportés par le nouveau PLU au règlement* *page 98*

Partie III : Incidences et prise en compte de l'environnement et de l'agriculture

- 1 - *L'évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et la prise en compte de ce dernier en faveur de sa préservation et de sa valorisation* *page 2*
- 2 - *Les incidences sur l'agriculture* *page 23*

- **Annexes :**

- *L'étude relative aux risques d'inondation*
- *L'étude relative aux risques liés à la présence de cavités souterraines*